



INCERT, LA MARQUE DE QUALITÉ POUR LA PROTECTION CONTRE LE VOL

Pour vous protéger contre l'intrusion ou le vol, vous devez pouvoir compter sur une chaîne de sécurité fiable de bout en bout.

La marque INCERT a été créée il y a plus de 10 ans afin de structurer le marché des systèmes anti-intrusion. La marque INCERT est détenue et gérée par le Comité Electrotechnique Belge (CEB), garantissant ainsi sa continuité et sa neutralité. INCERT est une marque de qualité certifiée pour les installateurs, mais aussi pour les systèmes. Ceux-ci sont indissociables pour garantir la fiabilité de votre installation.

Grâce au label de qualité INCERT, vous pouvez choisir votre installateur, votre matériel et votre partenaire de télésurveillance en toute sérénité dans l'offre très vaste qui vous est proposée sur le marché de la sécurité. INCERT, une chaîne de sécurité dont tous les maillons sont solides!



INCERT VOTRE CHAÎNE DE SÉCURITÉ

RECONNU ET SOUTENU PAR TOUS LES ACTEURS DE LA SÉCURITÉ

La certification INCERT est gérée par le Comité de la Marque INCERT. Celui-ci réunit tous les acteurs impliqués par la sécurité des biens et des personnes :

- les entreprises d'assurances (ASSURALIA)
- les bureaux d'études spécialisés
- les organismes de certification, d'inspection et les laboratoires compétents
- le SPF Économie (observateur)
- toutes les fédérations professionnelles des fabricants, importateurs et entreprises actives dans le domaine de la sécurité (ACA, AFIDIS, AGORIA, ALIA, ANPEB, FEBIAC, FEDELEC, FEDERAUTO et NELECTRA)
- les consommateurs
- les courtiers d'assurances.

Tous les professionnels sérieux des métiers de la sécurité peuvent rejoindre INCERT.

INCERT, PRÉSENT DANS TROIS DOMAINES

Pour garantir la solidité de la chaîne de sécurité, INCERT couvre trois domaines:

- **La protection des bâtiments** : par des entreprises de sécurité capables de conseiller et de placer des systèmes d'alarme anti-intrusion fiables, adaptés à chaque risque particulier. La garantie d'installations fiables et réalisées selon les règles de l'art.
- **La protection des véhicules** : par des systèmes antivol et après-vol efficaces, placés soit par des stations de montage hautement qualifiées, soit en usine.
- **La prise en charge des alarmes** : par des centrales d'alarme hautement équipées pour réagir rapidement et apporter un suivi efficace en cas de vol ou d'intrusion.



AVEC INCERT, VOUS ÊTES SÛR D'ÊTRE BIEN PROTÉGÉ

Des professionnels certifiés

Les professionnels qui ont obtenu la certification INCERT ont choisi de souscrire à des règles de qualité très strictes et de se soumettre à des contrôles réguliers, garants d'une sécurité optimale et continue dans le temps. Ils doivent régulièrement apporter la preuve :

- d'une grande expérience
- de n'utiliser que des produits et systèmes de sécurité certifiés INCERT
- d'opérer en tout temps conformément aux cahiers des charges détaillés imposés par la marque INCERT
- d'une gestion d'entreprise de qualité sur tous les plans : organisation administrative, formation, gestion des plaintes
- d'une information claire aux clients quant aux installations réalisées et aux services offerts, avec toute la documentation nécessaire
- d'un engagement écrit auprès de leurs clients et de leurs assureurs quant à la conformité des installations de sécurité et des services avec les cahiers des charges INCERT.

Des systèmes de protection certifiés

La certification INCERT est aussi garante de la qualité du matériel. Les produits qui portent la marque INCERT sont d'une qualité technique supérieure par le choix de composants extrêmement fiables, mais aussi par leur facilité d'utilisation. Ils jouissent d'un excellent service après-vente et de garanties internationales.

La déclaration de conformité que remet une entreprise certifiée à son client est la garantie qu'elle a réalisé l'installation conformément aux prescriptions INCERT avec du matériel certifié INCERT.

UNE QUALITÉ TOUJOURS EN PROGRÈS

Les exigences de qualité applicables aux entreprises et aux produits sont établies par le Comité Électrotechnique Belge (CEB). Elles répondent aux critères les plus sévères. Le Comité Électrotechnique Belge se veut ouvert sur l'innovation et suit en permanence l'évolution technologique internationale.

UN CONTRÔLE PERMANENT

Le Comité de la Marque supervise en permanence le processus de certification et veille au bon usage de la marque INCERT. Il confie la certification à des organismes réputés, indépendants et accrédités à cet effet (actuellement ANPI, TELEFICATION et VINÇOTTE).



Vous recherchez des installateurs, des entreprises et des produits certifiés INCERT ?

Visitez www.incert.be



CEB (Comité Électrotechnique Belge)
Diamant Building
Bd. A. Reyers, 80 - 1030 Bruxelles
Tél. : 02/706 85 70- Fax : 02/706 85 80
www.ceb-bec.be